



**Association Sportive de
Corbeil-Essonnes
PLONGEE**

Stade Nautique Gabriel Menut
49 rue du Bas Coudray
91100 Corbeil-Essonnes

Association loi 1901
Déclarée en Préfecture de l'Essonne
N° W912003877
Siret : 511 745 382 00016
Affiliation FSGT n° 1 91 01 275 052
Affiliation FFESSM n° 07 91 0604

ADRESSE ELECTRONIQUE :
latortuemarine@gmail.com

WEB: www.tortuemarine.asso.fr



FICHE SORTIE

Egypte SAFAGA

Mercredi 19 au Mercredi 26 mars 2025

Limité à 20 personnes

Niveaux concernés Tout niveau

Inscription confirmée avec 20% d'acompte versé sur :



<https://www.helloasso.com/associations/asce-plongee/evenements/egypte>

	TARIF	Subvention CLUB	Part Adhérent
Plongeur	600 €		
Encadrant/Moniteur			600€
Non Plongeur			360€

Ce prix comprend	Ce prix ne comprend pas	Ne pas oublier
10 plongées	Transport Easy JET entre 250-350€	Certificat médical de moins d'un an et licence à jour
Hébergement hôtel AQUAMONDO 7 nuits en pension complète	Equipement plongée sur place + 100€	Carte de niveau
Transfert aéroport hôtel	Chambre individuelle +50	Carnet de plongée
Bloc 12 litres Air	Pourboire équipage (30 à 50€)	Equipements de plongée (ordi, parachute)
Le Visa	Boisson et extra	Passeport
	Nitrox 3€ le gonflage ou 25€ 5 jours (10 plongées)	

Prêt de matériel du club (Compléter la fiche de prêt MATERIEL)

A réserver avec chèque de caution à l'ordre de « ASCE plongée », 200€ par équipement emprunté

Clôture des inscriptions le 31/01/25

Merci de remettre vos dossiers d'inscription avec le règlement à la commission SORTIE

Conditions générales, conformément au Règlement Intérieur

Réservation des sorties

Les sorties organisées par l'association sont réservées aux adhérents en priorité, puis ouvertes à leurs conjoints dans la mesure des places disponibles.

La réservation est effective à réception de la fiche d'inscription dûment signée et accompagnée du règlement demandé.

Aucune réservation ou pré-réservation pour une activité ne sera possible sans ces éléments.

L'adhérent mineur doit obligatoirement fournir une autorisation parentale, ou être accompagné par son représentant légal, auquel cas, il est sous la responsabilité de celui-ci.

Assurance des sorties

Dans certaines activités, l'association pourra exiger une attestation d'assurance individuelle, couvrant le rapatriement, les accidents de plongée, les frais de caisson, frais de recherche et l'annulation voyage (plongeur et non plongeur).

Cette exigence sera annoncée lors des briefings et précisée sur la fiche d'inscription.

Remboursement des sommes engagées

L'association ne saurait être tenue pour responsable et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de :

- Non-exécution des prestations pour des raisons indépendantes de sa volonté,
- De force majeure,
- D'annulation/désistement du fait de l'adhérent, (les versements restent acquis à l'association quelque en soit les raisons invoquées).

Fiche d'inscription

Libellé	Plongeur	Non Plongeur
Nom Prénom		
Numéro de téléphone		
Niveau acquis		Sans objet
Niveau préparé		Sans objet
Nombre de plongées		

Je verse ma participation en chèque (maximum en 3 chèques, datés du jour de l'inscription)

Chèque libellé à l'ordre de : l'ASCE PLONGEE ou en chèques vacances ANCV

Chèque/Virement/Chèque vacance (ANCV)	Montant	Date encaissement

Je soussigné(e).....demande à participer au séjour ci-dessus désigné et déclare avoir pris connaissance des conditions générales et participation aux frais.

- Fait à le
- Signature